

# GUIDE CAMP DE JOUR 2022



1721 ch. Lac Quenouille, Lac Supérieur (QC) J0T 1J0  
Tél: 1-800-567-6788 | Tél: 819-326-4281  
info@ptitbonheur.com  
www.ptitbonheur.com

## COORDONNÉES

Heures d'ouverture  
De 8 h à 17 h

819-326-4281 poste 0  
[info@ptitbonheur.com](mailto:info@ptitbonheur.com)

## HORAIRE ET SERVICE DE GARDE

### Du lundi au vendredi

7 h 30 à 8 h 30 : Service de garde

8 h 30 : Début camp de jour

16 h 30 : Fin du camp de jour

16 h 30 à 17 h 30 : Service de garde

Il est primordial de s'inscrire à l'avance pour le service de garde.

### Lors de l'arrivée (8 h 30)

Veuillez-vous présenter au bâtiment central du Jeune-Air (1647, chemin du Lac Quenouille) pour inscrire votre enfant (obligatoire). À chaque jour, vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par un membre de notre personnel avant de quitter. Nous ne sommes pas responsables des enfants sur le terrain du P'tit Bonheur avant l'inscription le matin. Il en est de même à la fin de la journée après l'arrivée des parents.

### Lors du départ (16 h 30)

Vous devez absolument avertir le moniteur ou la monitrice avant de quitter avec votre enfant et signer le registre. Seules les personnes autorisées à venir chercher votre enfant pourront le faire. Si vous prévoyez demander à une autre personne de venir chercher votre enfant, il est important de nous donner l'information rapidement. Le camp se réserve le droit de demander une pièce d'identité. Si toutefois, il s'agit d'une urgence, une autorisation téléphonique sera acceptée après vérification de certaines données personnelles.

## TRANSPORT

### Matin

7 h 45 : Départ de Ste-Lucie-des-Laurentides

8 h 20 : Arrivée au P'tit Bonheur

### Fin de journée

16 h 25 : Départ du P'tit Bonheur

17 h : Arrivée à Ste-Lucie-de-Laurentides

Le transport est offert pour les résident.e.s de la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides. L'inscription au service de transport doit être faite directement avec la municipalité.

## LISTE DE MATÉRIEL

Nous demandons que votre enfant ait un sac à dos en tout temps pour transporter tous ses effets personnels pendant la journée. **IL EST IMPORTANT DE BIEN IDENTIFIER TOUS LES VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNEL AU NOM DE L'ENFANT.**

### Les interdits

Tout appareil électronique (ipod, cellulaire, etc.), aérosol, canif, cigarette, drogue, objets de valeur, tous produits contenant des noix et ou des arachides.

## Voici tout ce qui doit se retrouver dans le sac à dos de votre enfant à tous les jours :

- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Souliers d'eau
- Crème solaire
- Insecticide liquide ou en bâton
- Casquette ou chapeau
- Boîte à lunch identifiée (avec boîte réfrigérante « icepack »)
- Vêtements de rechange (short, t-shirt et bas)
- Bottes de pluie, imperméable (selon la température)
- Souliers de course (obligatoire en tout temps – pas de sandale)

## DINER

- Veuillez fournir un repas pour le midi et une collation pour le matin, et ce, à tous les jours dans une boîte à lunch identifiée.
- Les enfants **n'ont pas accès à un réfrigérateur ni à un micro-ondes**. Nous vous demandons donc de fournir un lunch froid en tout temps. Nous recommandons d'inclure dans le sac à lunch un système de réfrigération (type: icepack).
- Les contenants de verre sont interdits.
- **Les aliments non autorisés au camp** : Tous produits contenant des noix et/ou des arachides.

## LES ANIMATEURS

Nous respectons le ratio de moniteurs et de monitrices des normes de l'Association des Camps du Québec.

**6 à 8 ans** : 1 moniteur.trice/12 jeunes **9 à 11 ans** : 1 moniteur.trice/14 jeunes **12 ans** : 1 moniteur.trice/15 jeunes

## SANTÉ ET ALLERGIES

### Si votre enfant est malade

L'enfant qui a de la fièvre ou une maladie contagieuse doit rester à la maison. Veuillez-nous en informer au 1-800-567-6788 poste 0. Dans l'éventualité où votre enfant est malade au camp de jour, nous vous contacterons le plus rapidement possible.

### Si votre enfant prend des médicaments

Selon la loi, nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments à un enfant sans l'autorisation écrite du parent ou tuteur.trice légal.e. Il est donc important de signer la fiche de santé nous autorisant à administrer le médicament.

### Si votre enfant a des allergies

Il est important de nous informer de toutes les allergies de votre enfant sur la fiche de santé. Dans un cas d'allergies sévères nécessitant un *Épipen*, l'enfant doit l'avoir sur lui en tout temps. Nous vous suggérons de lui fournir un sac à la taille.

### Si votre enfant se blesse

Nous communiquons immédiatement avec les personnes ressources mentionnées dans la fiche d'inscription de l'enfant. Sans votre accord, nous ne faisons transporter votre enfant en ambulance que dans un cas extrême puisque les frais de transport vous seront facturés. Les parents sont toujours informé.e.s, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant.

## REÇU D'IMPÔT

Nous vous ferons parvenir, en février 2023, le relevé 24 pour fins d'impôt. Cependant, une directive du Ministère du revenu nous oblige à vous demander le numéro d'assurance sociale de la personne au nom de qui nous émettrons le reçu. Si vous ne l'avez pas déjà fourni sur la fiche d'inscription, veuillez-nous le transmettre le plus tôt possible. Pour les campeurs et campeuses ayant réservé via une municipalité (Lac-Supérieur, Ste-Lucie-des-Laurentides et Val des Lacs), le relevé 24 vous sera acheminé par votre municipalité.